

Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



04 dossier

50 000
composteurs
en 2014



06 décryptage

Quelle seconde vie
pour les emballages
plastiques ?



08 bonnes
pratiques

Premier
concours étudiant
Design Zéro Déchet

02
actualités

**Emballages
plastiques :
tous dans la
poubelle jaune ?**



François Dagnaud
Président du Syctom

Monté en puissance en 2011, notre plan Métropole prévention déchets 2010-2014 va permettre de nouvelles réalisations en 2012, avec notamment l'opération « 50 000 composteurs » et la concrétisation du concours étudiant « Design Zéro Déchet ». Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, poursuivra donc sans relâche en 2012 ses efforts en vue de sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction des déchets.

Pour le Syctom, l'année 2011 aura également été l'occasion d'un rapprochement supplémentaire avec ses usagers. Ainsi, 7 575 visiteurs ont été accueillis dans nos différents centres de traitement de déchets, soit 35% de plus qu'en 2010. Nos missions fondamentales et spécifiques de service public ont pu être mieux comprises. Nous vous remercions donc pour la confiance que vous nous témoignez, en venant toujours plus nombreux à notre rencontre. Nous nous attacherons à prolonger ce dialogue en 2012, en restant attentifs à vos demandes.

Nos projets d'équipements d'écologie urbaine répondent à un triple objectif : accroître le recyclage, diminuer l'incinération et cesser le recours à l'enfouissement hors de notre territoire. Nous les menons à bien avec détermination, dans un souci constant de dialogue et de gestion maîtrisée de nos dépenses, malgré un cadre réglementaire de plus en plus contraignant et instable. Ces installations de grande qualité font désormais partie intégrante de la ville durable que nous construisons ensemble.

Mes meilleurs vœux à tous.

actualités

Emballages plastiques : tous dans la poubelle jaune ?

À Sevrans, le centre de tri du Syctom a été désigné pilote pour l'expérimentation nationale de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des déchets d'emballages en plastique.

Selon les consignes actuelles d'Éco-Emballages, édictées en 1993, les flacons et les bouteilles sont les seuls emballages plastiques qui doivent être recyclés*. Après des études de faisabilité, les pouvoirs publics et l'éco-organisme ont décidé de mener une expérimentation nationale auprès de 4,1 millions d'habitants afin de valider sur le terrain la pertinence du tri généralisé des emballages plastiques et de disposer d'éléments probants pour se prononcer sur les conditions de sa mise en œuvre. L'objectif est à la fois de simplifier le geste de tri dans les foyers et d'augmenter le recyclage des emballages ménagers. L'extension des consignes de tri laisse entrevoir la possibilité de doubler le taux

de recyclage des emballages en plastique (cf. Décryptage page 6).

Une zone urbaine dense

En accord avec le SITOM93, le SEAPFA** et ses collectivités adhérentes, le Syctom a répondu à l'appel à projets lancé par Éco-Emballages. Représentatif des différentes typologies d'habitats présentes dans le périmètre du Syctom, le territoire d'expérimentation défini comprend les 10 communes du bassin versant du centre de tri à Sevrans, en Seine-Saint-Denis (Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Blanc-Mesnil, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevrans, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte), ainsi que le 3^e arrondissement de Paris, soit au total près de 390 000 habitants.

PHASAGE DE L'OPÉRATION

1^{er} trimestre 2012

- ▶ Annonce de l'expérimentation.
- ▶ Communication sur les nouvelles consignes de tri auprès des habitants concernés

1^{er} mars 2012 - 31 mars 2013

- ▶ Expérimentation du tri de tous les emballages plastiques sur le périmètre défini

Avril - décembre 2013

- ▶ Possibilité de prolonger l'expérimentation jusqu'à la décision des pouvoirs publics sur l'extension des consignes de tri des emballages en plastique sur l'ensemble du territoire national.

Un multipartenariat

L'expérimentation, qui durera 13 mois, fournit l'opportunité de relancer la collecte sélective sur un territoire présentant un fort potentiel d'évolution, à travers un partenariat renforcé entre les différents acteurs de la chaîne des déchets. Éco-Emballages est pilote du projet à l'échelle nationale. Le Syctom coordonne l'opération sur son territoire, avec les collectivités impliquées (suivi des .../...

**Jusqu'à alors, les autres emballages n'étaient pas pris en compte car les meilleures conditions économiques, techniques et environnementales n'étaient pas réunies pour en assurer le tri et le recyclage.*

*** SEAPFA : Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye*

GRÂCE
À VOUS,
ENCORE PLUS
D'EMBALLAGES
VONT ÊTRE
TRIÉS.



Budget 2012 : épargner les finances locales

Dans un contexte économique et social très difficile, marqué par des signes de récession et de fortes contraintes pesant sur les finances publiques, le Syctom réussit à contenir l'évolution de la redevance, tout en poursuivant la mise en œuvre du plan Métropole déchets 2010-2014 et son programme d'investissement annuel.

indicateurs, actions de sensibilisation, remontée des informations, redistribution des aides...) ainsi que les partenaires privés associés (collecteurs, exploitant du centre de tri à Sevran, repreneurs des flux de plastiques). Les collectivités font évoluer les modalités techniques et l'organisation de la collecte des emballages, elles prennent part à la sensibilisation des habitants selon le programme défini par Éco-Emballages (diffusion des documents édités par le Syctom, communication de proximité par les ambassadeurs du tri) et recueillent des données techniques et économiques sur l'expérimentation.

Une opération subventionnée

Les surcoûts techniques et les dépenses de communication liés à la seule expérimentation seront couverts par Éco-Emballages. Le Syctom prendra à sa charge une partie des dépenses engagées par les collectivités et dont l'intérêt dépasse la seule expérimentation (renouvellement des bacs, déploiement des ambassadeurs du tri). ■

En 2012, l'augmentation de la redevance sur le territoire du Syctom est contenue à 1,5 %, limitant ainsi le poids du traitement des déchets sur la fiscalité des ménages de la métropole parisienne. Cette stabilisation est due pour une part à la maîtrise des dépenses de traitement - notamment aux économies réalisées dans le cadre du renouvellement de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII (- 13 M€/an). Elle s'explique également par la progression importante des recettes notamment de matières valorisables suite à l'instauration en 2011 du barème E* (augmentation des soutiens des éco-organismes de 6,5 M€)

et aux nouvelles conditions contractuelles de reprise plus avantageuses (+ 1,2 M€).

Pression fiscale de l'État : +10,51 %

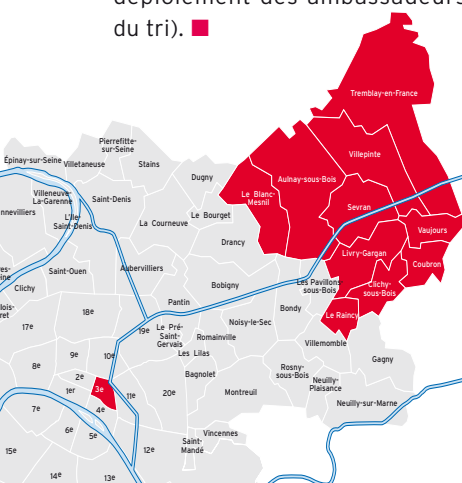
La faible progression de la redevance est d'autant plus remarquable que le budget supplémentaire porte les conséquences de l'inflation fiscale : hausse de la TGAP liée à la loi de finances 2009, compte tenu d'un effet de seuil (+ 1 M€ soit 7,9 M€ au total), relèvement du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % (+ 2 M€), application de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour la production d'électricité. Au total, la hausse de

la pression fiscale nationale avoisine 10,5 M€ pour l'année 2012, soit 80 % des économies réalisées sur l'exploitation du centre à Ivry-Paris XIII.

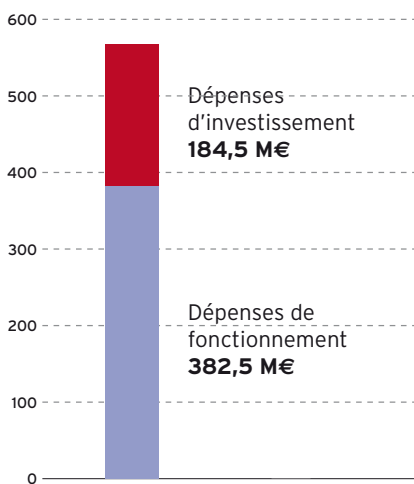
Sécurisation financière

Le Syctom préserve des marges de manœuvre pour l'avenir. Il présente un autofinancement suffisant pour limiter de façon très significative le recours à l'emprunt et poursuivre en 2012 le désendettement de 71 M€ déjà réalisé depuis 3 ans. La prudence reste toutefois de mise, les évolutions conjoncturelles étant susceptibles d'avoir un impact sur les équilibres budgétaires de l'agence, notamment en cas d'inflation forte. ■

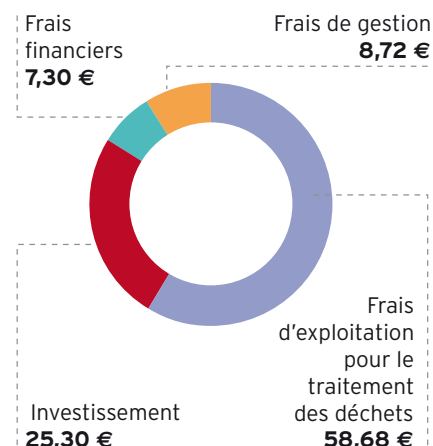
*Cadre définissant les soutiens au recyclage des matériaux d'emballage.



Budget du Syctom : 567 M€



Utilisation de la redevance (pour 100 €) - prévisions



BRÈVES

⇒ **Journée Portes Ouvertes**

Au centre de tri des collectes sélectives à Paris XV, le samedi 7 avril 2012, pendant la semaine du développement durable.
Pour plus d'informations : www.syctom-paris.fr

⇒ **Comité Syndical**

Réunion le mercredi 28 mars et le jeudi 21 juin 2012.

⇒ **« Emballage alimentaire »**

Le Syctom soutient l'exposition organisée par le Musée des arts et métiers. Ouverte pour 5 ans à compter de mai 2012, elle abordera l'éco-conception et le recyclage de ces emballages.

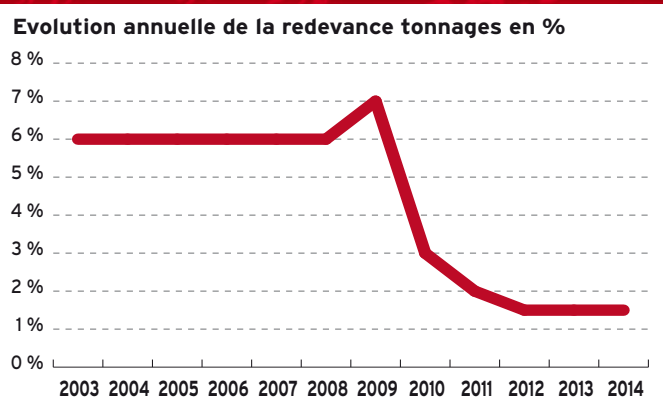
⇒ **Harmonisation des consignes de tri**

La loi Grenelle 2 prévoit que les consignes de tri des déchets d'emballages ménagers doivent être harmonisées au niveau national au 1^{er} janvier 2015. Cette disposition vise à simplifier le geste de tri du citoyen et à contribuer à augmenter les performances de la collecte sélective et du recyclage des déchets. Un projet de décret définit la liste des types de déchets d'emballages ménagers relevant d'une collecte sélective. Il est mis en consultation auprès du public www.developpement-durable.gouv.fr/Consultation-du-public-sur-le.html. Les questions qu'il pourrait soulever peuvent être envoyées à bqep@developpement-durable.gouv.fr.

⇒ **Semaine du développement durable**

Organisée du 1^{er} au 7 avril 2012 sur le thème de l'information aux citoyens, elle a pour objectif de favoriser l'achat durable. Des repères tels que l'affichage environnemental ou les écolabels doivent contribuer à faire émerger les consomm'acteurs.

BAROMÈTRE

Redevance : une progression maîtrisée

Après une période de forte hausse, liée principalement à la réalisation du centre de traitement multifilière Isséane, et un pic en 2009, du fait du supplément de TGAP à acquitter conformément à la loi de finances, l'évolution de la redevance ne devrait pas dépasser 1,5 % par an de 2012 à 2014. La résultante d'une maîtrise des coûts d'exploitation. Compte tenu de la baisse prévisionnelle des tonnages traités, la contribution nette à la charge des collectivités est estimée à 1,22 % en 2012.

50 000 composteurs en 2014

L'axe n°1 de Métropole prévention déchets 2010-2014 définit la façon dont le Syctom accompagne ses collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de leur politique de prévention. Depuis octobre 2011, le soutien au compostage domestique fait partie de nos actions prioritaires. D'ores et déjà, 6 communes sont engagées dans l'opération, 2 000 composteurs ont été déjà distribués et 8 000 sont programmés pour 2012.

Les déchets de cuisine et de jardin représentent 30 % de nos poubelles. Selon l'ADEME, si les ménages les compostent, ce sont environ 40 kilos de déchets par an et par personne qui pourraient être détournés de la benne à ordures. Le recyclage domestique des biodéchets fait donc partie des moyens à mettre en œuvre pour réduire les quantités de déchets ménagers collectés sur le territoire du Syctom de 7 % en 5 ans.

Avantages en chaîne

Jeter moins de biodéchets à la poubelle, c'est réduire le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères - qui se répercute sur les impôts et taxes - et limiter les nuisances

liées à leur transport et à leur élimination. C'est aussi rendre à la terre de la matière organique, et donc favoriser sa fertilité, sans avoir à acheter d'engrais industriels. Enfin, au vu des expériences menées depuis plusieurs années, le compostage domestique crée du lien social et sensibilise adultes et enfants à la réduction des déchets autant qu'aux cycles de la nature.

Accompagnement

Initiée par l'agence métropolitaine des déchets ménagers dans le cadre du plan Métropole prévention déchets 2010-2014, et subventionnée à 80 % par l'ADEME et la Région Île-de-France, l'opération 50 000 composteurs a pour princi-



pal objectif d'aider les collectivités adhérentes à développer le compostage domestique sur leur territoire. Le Syctom met à leur disposition du matériel et les accompagne dans la mise en œuvre de leur programme de compostage (communication, formation, suivi...).

Plusieurs procédés

Depuis octobre 2011, 2 000 composteurs ont été distribués pour une phase test auprès de 6 communes : Garches, Livry-Gargan, Rosny-sous-Bois, Saint-Cloud, Vaucresson et Vitry-sur-Seine. Pour 2012, le déploiement de 8 000 composteurs est programmé, via 2 campagnes de livraison, l'une au printemps, la seconde à l'automne. Les matériels sont livrés à chaque collectivité, à charge pour elles de les distribuer aux habitants. Ils sont adaptés aux différents types de besoin : compostage en pavillon, lombricompostage, compostage collectif en pied d'immeuble ou dans des établissements publics. Les collectivités participent à leur acquisition à hauteur de 10 %.

Communication

Le Syctom a également conçu un ensemble d'outils de communication que ses collectivités adhérentes peuvent décliner et/ou personnaliser à leur gré : article de presse sur le lancement de l'opération, affiches, autocollants, modèle de charte, guides pratiques... L'agence avait dès le printemps 2011 commencé à communiquer sur le sujet, lors d'une Matinale présentant l'expérience des villes de Colombes et de Paris, et avec des kits de sensibilisation au compostage distribués pendant la Semaine du développement durable.

Formation

Elle propose aussi des formations dispensées par un maître composteur. L'une, organisée en partenariat avec l'ADEME, est destinée aux référents techniques des collectivités, qui doivent connaître les bases pratiques du compostage et la méthodologie nécessaire à

la mise en œuvre et au suivi d'un programme. La seconde s'adresse aux relais locaux qui animeront sur le terrain les programmes des collectivités (membres d'association, gardiens, habitants, personnels de cantine, enseignants, bailleurs sociaux), avec une partie théorique et une partie pratique.

Suivi et subventions

Le Syctom s'occupe en outre du suivi et des aspects administratifs et financiers de l'opération. Il gère les dossiers de demande de subventions, organise des séminaires locaux annuels avec les acteurs, fournit une enquête type d'évaluation du programme, organise le retour d'expériences... Le suivi et l'évaluation des programmes s'appuient sur des indicateurs (nombre de composteurs, de résidences, d'actions de communication, quantité de déchets détournée de la poubelle...). Ils seront effectués par un bureau d'étude indépendant sur la base d'un rendez-vous annuel et des résultats transmis une fois par an par les collectivités. ■

« Agissons ensemble au quotidien »

Dans le cadre de son plan Métropole prévention déchets 2010-2014, le Syctom met à la disposition de ses collectivités adhérentes plusieurs outils de sensibilisation, qui ont notamment été utilisés lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2011 : drapeaux de plus de 4 mètres de haut, pour éveiller la conscience des passants à la nécessité de réduire le poids de nos poubelles, kit Ma cuisine anti-gaspi et kit Compostage, pour sensibiliser le public au gaspillage alimentaire et à l'utilité du recyclage domestique des biodéchets.



Accompagnement à la carte pour le montage des PLP

En complémentarité du programme de formation de l'ADEME et de la Région Île-de-France, le Syctom finance l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé pour aider ses collectivités adhérentes à mettre en place leur Plan local de prévention. L'aide est accordée à hauteur de trois jours par an et par PLP. Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois, sur une ou plusieurs thématiques (élaboration du programme, mise en place de foyers témoins, etc.).



230 foyers rosnéens très nature

La ville de Rosny-sous-Bois avait prévu d'encourager le compostage domestique quand l'opération 50 000 composteurs a été lancée.

Le soutien du Syctom a été bienvenu.

Responsable du service Hygiène et Environnement, Laurianne Bigouin souligne qu'en janvier 2011, la commune a envoyé un questionnaire à tous ses habitants vivant en pavillon pour sonder les perspectives de développement du compostage individuel sur son territoire. « *Quand l'opération 50 000 composteurs a été lancée, nous savions déjà le nombre d'appareils à commander. L'intervention du Syctom simplifie beaucoup nos démarches. Nous n'avons pas eu à nous préoccuper de la sélection des fabricants de matériels, ni du montage des dossiers de subvention, ni de la conception d'un guide sur le compostage... Et bien sûr, le prix des composteurs est très attractif puisque nos concitoyens ne paient que 10 % de leur valeur réelle.* »

Lancement

Plusieurs réunions ont été organisées pour les personnes intéressées par le recyclage de leurs biodéchets, avec 30 à 50 participants à chaque fois. « *Notre ambassadeur du tri, Bruno Moulin, leur a expliqué la façon de faire du compost* ». Cet agent pratique le compostage depuis son enfance, et a suivi une formation de maître composteur dispensé par l'organisme Urban Eco agréé par l'ADEME.

720 personnes

« *Au total, 230 composteurs ont été vendus, soit plus de la moitié de ceux que nous avons commandés* » ajoute Séverine Orthey, responsable du suivi administratif du programme, qui a reçu la formation d'une journée de guide composteur. « *Environ 720 Rosnéens sont concernés. Leur profil correspond à la population d'une zone pavillonnaire, avec une majorité de personnes d'une cinquantaine d'années, des retraités et quelques couples jeunes. Certains compostent déjà leurs biodéchets depuis plusieurs années, d'autres se lancent. Tous sont motivés, qu'ils veuillent fabriquer eux-mêmes leur compost, respecter un processus naturel, ne plus remplir autant leur poubelle, ou se débarrasser de leurs déchets de jardin sans aller à la déchetterie...* »

Sans souci

Une dizaine de personnes se sont déclarées disponibles pour être des référents dans leur quartier. Ce sont plutôt des retraités, très ouverts aux contacts. Ils doivent bénéficier d'une formation de guide composteur. « *Depuis le 18 novembre où le matériel a été distribué, nous avons reçu moins de 5 appels pour des conseils sur le montage. La mise en place des composteurs est facile. Les questions viendront sans doute plus tard. Nous allons organiser une réunion dans les 6 mois, au premier retournement du compost par exemple. Pour le moment, nous délivrons les composteurs à la demande, le bouche à oreille commençant à fonctionner. Au printemps prochain, nous ferons une seconde campagne de communication, pour une distribution plus large* ».

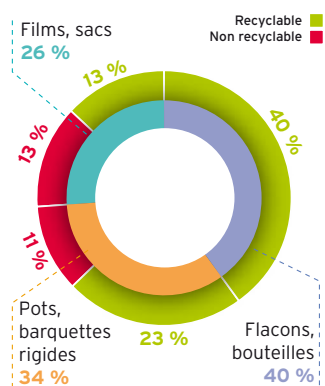
Quelle seconde vie pour les emballages plastiques ?

Alors que plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique sont mises sur le marché chaque année en France, 230 000 tonnes seulement ont été recyclées en 2010. Si tous les déchets d'emballages plastiques étaient recyclés - non seulement les bouteilles et les flacons, mais aussi les pots de yaourts, les barquettes de fruits, les sachets de produits congelés, les films et sacs plastiques, etc. - leur taux de recyclage pourrait presque doubler pour atteindre 40 %. Cela correspondrait à terme à une augmentation de l'ordre de 3,5 % à 5 % du taux global de recyclage des emballages ménagers (tous matériaux confondus), et réduirait les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre ou l'acidification de l'air.

Parallèlement à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri, Éco-Emballages a lancé 2 appels à projets pour donner un coup d'accélérateur au recyclage des emballages plastiques. L'un porte, en amont, sur l'éco-conception des emballages. Le second, sur le développement de procédés industriels qui ouvrent des débouchés aux nouveaux plastiques collectés. Une dizaine de solutions industrielles est d'ores et déjà au point. Leur viabilité reposant sur un effet d'échelle, il est nécessaire de regrouper les gisements de matières pour obtenir des tonnages suffisants.

Les emballages qui ne sont pas recyclables en l'état actuel des techniques (PVC, emballages constitués de plusieurs résines, sacs en toile plastifiée...) seront valorisés en énergie. Des solutions sont toutefois à l'étude pour valoriser des mélanges de déchets plastiques en pavés, en briques ou en carburant.

Répartition des déchets plastiques recyclables



Adaptation du centre de tri à Sevrans

- L'extraction des films plastiques et des gros éléments tels que bidons et cagettes plastiques se fera manuellement au niveau des cabines de pré-tri et de tri. Des aménagements seront réalisés en conséquence sur les convoyeurs. Une alvéole de stockage actuellement affectée aux refus sera réservée aux gros éléments.
- Les pots et barquettes partiront avec le flux des flaconnages en PEHD (opaques et translucides) qui sera expédié vers un autre centre de tri où un sur-tri sera effectué.

Recyclage des déchets d'emballages plastiques

Aujourd'hui

Bouteilles d'eau et de soda



Nouvelles bouteilles, pulls polaires, couettes et oreillers, films plastiques...

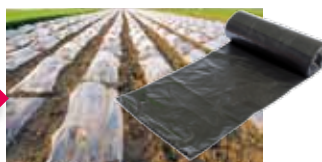
Bouteilles de lait, flacons de lessive



Tuyaux, bacs de collecte, bancs publics, arrosoirs...

Avec l'extension des consignes de tri*

Films, housses et sacs plastiques



Sacs poubelles, films agricoles...

Pots de yaourt



Pièces automobiles, palettes, cagettes, cintres, pots de fleurs...

Barquettes de fruits



Fibres, rubans de cerclage...

* L'extension du tri des plastiques aux emballages autres que les bouteilles et flacons ne concerne pour l'instant que les sites choisis comme pilotes. Sur le territoire du Sycatom, les villes d'Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Blanc-Mesnil, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevrans, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte et le 3e arrondissement de Paris.

Premier concours étudiant **Design Zéro Déchet**



Concevoir des produits qui ne soient pas des futurs déchets : c'est un enjeu essentiel de la réduction des déchets. C'est pourquoi, dans le cadre du plan Métropole prévention déchets 2010-2014, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, fait appel à la créativité des étudiants franciliens dans le domaine de l'éco-conception.



François Dagnaud,
Président du Syctom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers

« **L'heure est venue de remettre en cause nos habitudes de production et de consommation.** »

Cela passe en premier lieu par la responsabilisation des producteurs et des metteurs sur le marché des biens de consommation, qui doivent penser les produits non plus comme de futurs déchets mais comme de futures ressources. Leur implication est indispensable pour atteindre nos objectifs ambitieux de réduction des déchets sur notre territoire.

Contribuer à ce que les producteurs et les distributeurs anticipent le devenir des produits qu'ils fabriquent et mettent sur le marché afin que ceux-ci puissent durer plus longtemps et servir à un autre usage une fois arrivés au bout de la chaîne de consommation : telle est l'ambition que poursuit le Syctom en lançant le concours Design Zéro Déchet 2012. L'agence métropolitaine espère sensibiliser dans le même temps le public à l'importance d'une consommation raisonnée pour réduire le poids de nos poubelles.

L'innovation à 360°

Organisé en partenariat avec la Région Île-de-France, ce concours est ouvert à toutes les personnes qui font leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur francilien, quel que soit leur cursus - design, sciences de l'environnement, ingénierie, arts appliqués... Les étudiants sont

Les points clés de l'organisation du concours

- ⇒ **Octobre 2011 - janvier 2012** : organisation d'un séminaire d'une demi-journée dans les établissements d'enseignement supérieur intéressés pour expliquer la problématique de la gestion des déchets sur le territoire du Syctom et stimuler la créativité des étudiants.
- ⇒ **31 janvier 2012** : date limite de remise des dossiers de candidature.
- ⇒ **Février 2012** : présélection des candidats par le Syctom sur la base d'une analyse technique.
- ⇒ **Avril 2012** : désignation des lauréats par un jury.
- ⇒ **Mai 2012** : publication d'un cahier de prospective pour diffuser les résultats du concours.

invités à explorer plusieurs pistes d'innovation : repenser la fonctionnalité ou l'utilité même d'un produit, analyser son cycle de vie pour identifier les possibilités de réduction des déchets, veiller à sa longévité, faire en sorte qu'il soit réparable...

Remise des prix en avril

Un jury composé de représentants du Syctom, de l'ADEME, de la Région Île-de-France, du secteur associatif et de professionnels de l'éco-conception se réunira en avril 2012 pour désigner les lauréats. Les trois meilleurs projets seront récompensés par un prix, respectivement de 5 000, 2 000 et 1 000 euros - remis à l'établissement dans lequel son récipiendaire est inscrit. Les projets les plus pertinents seront présentés dans un cahier de prospective, qui sera diffusé aux metteurs sur le marché et aux partenaires de l'agence métropolitaine des déchets ménagers. ■

Syctomag est une publication du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47
Internet : www.syctom-paris.fr

Directeur de la publication : **François Dagnaud** - Rédacteurs en chef : **Dominique Labrouche, Emmanuel Borde-Courtivron** - Directrice de la communication : **Véronique Menseau** - Crédits photos : © Beauvais Diffusion - © T. Dehesdin / Syctom - © S. Robichon / Mairie de Paris - © Fotolia - Conception réalisation et infographie : **PARIMAGE**
Rédaction : **Monik Malissard** - Document imprimé par **Desbouis-Grésil**, sur papier **Cyclus Print 100% recyclé**.

ISSN 1769-8782